SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20240327-20240327p22p6-DE Date de télétransmission : 02/04/2024 Date de réception préfecture : 02/04/2024

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78 Membres en fonction : 78 Membres présents : 46 Membres absents : 32

Séance du 27 mars 2024 L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 27 du mois de mars, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est

réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis

Agglomération

Date de convocation Date de transmission Date de mise en ligne 21/03/2024 02/04/2024 03/04/2024

14

:

<u>Présents</u> :

Procurations

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. ECKES Raymond, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. PFENDLER Pierre, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. UEBERSCHLAG André, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés:

Mme BACH Céline (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. FERON Jules (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Serge, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. MARTIN Anthony, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), M. OTMANE Rémy, M. PISARONI Gabriel (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), M. TSCHAMBER Yves (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. TURRI Pascal, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. WOLGENSINGER André,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20240327-20240327p22p6-DE Date de télétransmission : 02/04/2024 Date de réception préfecture : 02/04/2024

22ème QUESTION

Habitat - aide financière en faveur du logement

22.6 Attribution à NEOLIA d'une subvention de 37 500 € pour la construction d'un immeuble de 43 logements, situé 38 rue de Blotzheim à HESINGUE (DELIBERATION n°2024-065)

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, Saint-Louis Agglomération apporte un soutien financier aux opérateurs qui réalisent des logements sociaux.

NEOLIA a déposé une demande de subvention pour la construction d'un immeuble de 43 logements dont 15 logements de type PLAI au 38 rue de Blotzheim à HESINGUE.

Le montant de l'aide sollicitée s'élève à 37 500 €. Les crédits correspondants relèvent de l'article 20422 de la fonction 5551 du budget de SAINT-LOUIS Agglomération. En contrepartie à l'octroi de la subvention, Saint-Louis Agglomération demandera des droits de réservation sur des logements dans le parc du bailleur social.

La commission Habitat s'est réunie le 6 octobre 2023 pour examiner les demandes de financement éligibles à une aide communautaire. En application du règlement communautaire d'attribution des aides financières en faveur du logement, elle a formulé un avis favorable sur ce dossier.

La subvention allouée fera l'objet d'une convention bipartite entre le bailleur et SAINT-LOUIS Agglomération.

- Vu l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le règlement d'attribution des aides financières de Saint-Louis Agglomération en faveur du logement adopté par délibération en date du 28 juin 2017, modifié par délibération en date du 18 décembre 2019 et du 26 mai 2021, et révisé en date du 14 juin 2023 ;

le Conseil de Communauté est invité à :

- approuver l'attribution à NEOLIA de la subvention de 37 500 € sollicitée pour l'opération précitée;
- autoriser le Président ou son représentant à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer les documents afférents, notamment la convention bipartite.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,

Saint-Louis, le 🗱 avril 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN